NUMERO 12 > MAI 2012

Pays du Mans Magazine

Économie et Technologie P. 4-5

Environnement et Agriculture P. 6-7

Mobilité et Services P. 8-9

Tourisme et Culture P. 10-11

Conseil de développement P. 16

www.paysdumans.fr

EDITORIAL-INTERVIEW

Jean-Claude Boulard
Président du Pays du Mans
et du SCoT

Président de Le Mans Métropole
Communauté Urbaine,
Maire du Mans

QUE RETENEZ-VOUS DES DISCUSSIONS QUI ONT EU LIEU SUR L'ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DES INTERCOMMUNALITÉS SARTHOISES DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Au cours d'une réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, en décembre dernier, René Logereau, Président de la Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau et Vice-Président du Pays du Mans, a publiquement affirmé que les élus de Le Mans Métropole ont toujours respecté les préoccupations de leurs collègues des autres collectivités membres du Pays du Mans*. Cette déclaration spontanée me réjouit car elle rejoint pleinement ma conviction profonde que nos intercommunalités et communes, urbaines, périurbaines et rurales, trouvent un réel intérêt à travailler ensemble, s'enrichissant de leurs complémentarités au profit de tout le territoire.

EST-CE DANS CET ESPRIT DE COOPÉRATION QU'A ÉTÉ PRÉPARÉ LE NOUVEAU CONTRAT RÉGIONAL (NCR) QUI DOIT ÊTRE SIGNÉ AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL ?

Bien évidemment, chacun a pu s'exprimer librement et les propositions, qui sont aujourd'hui étudiées par la Région, ont été élaborées avec la volonté de rechercher en permanence le consensus. A aucun moment, je n'ai eu besoin d'arbitrer. Ce Nouveau Contrat Régional, qui sera examiné puis validé lors de la prochaine Commission permanente du Conseil régional le 9 juillet prochain, s'inscrit dans la continuité des précédents Contrats Territoriaux Uniques (CTU) et nous garantit le financement de l'ingénierie du Pays dont l'expertise est appréciée de tous.

QUEL EST AUJOURD'HUI LE PROJET MAJEUR DU PAYS DU MANS ?

L'organisation de la mobilité et, plus particulièrement, le développement des transports collectifs demeure l'enjeu majeur des prochaines années. Pour relever ce défi, Le Pays du Mans gagnerait à coopérer avec les collectivités qui l'entourent, en respectant naturellement l'autonomie de chacun.

** Communautés de communes de l'Antonnière, du Bocage Cénomans, de l'Orée de Bercé-Belinois, des Portes du Maine, des Rives de Sarthe, du Sud-Est du Pays Manceau, ainsi que les communes « isolées » de Champagné et Ruaudin.*

ZOOM

Région PAYS DE LA LOIRE

Un Nouveau Contrat Régional pour le Pays du Mans et Le Mans Métropole

Pour favoriser mieux encore le développement local, le Conseil régional des Pays de la Loire a choisi de faire évoluer les Contrats Territoriaux Uniques (CTU) en les remplaçant par des Nouveaux Contrats Régionaux (NCR) qui doivent avoir pour premier objectif de s'inscrire dans une stratégie de territoire accompagnant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Les nouveaux contrats régionaux comprennent deux volets :

- un volet thématique qui englobe différentes aides définies directement par la Région : subventions ponctuelles, opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional, conventions territoriales comme les Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC).

- un volet territorial élaboré sur le modèle des anciens CTU, recensant différentes actions définies par les élus locaux et bénéficiant de dotations régionales. Ce volet ne fait plus la distinction entre contrats de Pays et les contrats d'agglomération, c'est pourquoi il était nécessaire de synchroniser l'échéance de ces deux conventions sur le Pays du Mans afin d'élaborer un nouveau contrat commun à l'ensemble du territoire.

Les caractéristiques du nouveau contrat régional

Jusqu'en janvier 2012, les commissions du Pays ont examiné et sélectionné les projets présentés par les élus locaux, afin de faire étudier et valider leurs choix par le Comité syndical du Pays du Mans le 1er février. Conformément aux directives du Conseil régional, 60 % des actions arrêtées sont portées par les intercommunalités et 40 % sont communales.

Le projet de contrat est aujourd'hui en examen auprès de la Région. Il devrait être examiné pour validation, par la Commission permanente du Conseil régional, au début de l'été. Sa durée sera de trois ans : juillet 2012 / juillet 2015.

Plusieurs orientations ont été privilégiées :
- Favoriser l'aspect qualitatif des zones d'activités intercommunales ;
- Développer les voies douces et les déplacements alternatifs ;
- Soutenir la réhabilitation énergétique des bâtiments, ainsi que la rénovation et la création de restaurants scolaires.

Plusieurs programmes transversaux ont été retenus :
- Le Plan Climat Energie Territorial
- Co-mobiles 72
- La sensibilisation à l'agriculture durable menée par le Groupement des Agriculteurs Bio de la Sarthe.

Parole d'acteur...

COMMUNAUTÉS URBAINES DE FRANCE

Jean Deysson

Chargé de mission à l'Association des Communautés Urbaines de France

QU'EST CE QU'UN PÔLE MÉTROPOLITAIN ?

Les pôles métropolitains, institués par la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, sont des syndicats mixtes fermés représentant au minimum 300 000 habitants et composés exclusivement d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dont l'un d'entre eux doit compter au moins 150 000 habitants. A la différence des intercommunalités et des Pays, la continuité territoriale n'est pas exigée pour créer, sur la base d'une adhésion volontaire, un pôle métropolitain qui peut, comme le propose la loi, prendre l'appellation de réseau de villes. C'est la mutualisation de moyens humains et matériels au service d'un intérêt métropolitain communément et librement défini.

La Réforme énumère plusieurs compétences pouvant être exercée par les pôles, qui n'ont pas de fiscalité propre : le développement économique, l'innovation, l'enseignement supérieur, la recherche et la culture, l'aménagement de l'espace, les infrastructures et services de transport...

Cette liste n'est pas limitative et nombre d'entre eux travaillent également sur les thématiques de la santé et du tourisme.

QUELS SONT LES ATOUTS DES PÔLES MÉTROPOLITAINS ?

Les pôles métropolitains sont des outils qui se distinguent par leur grande souplesse de fonctionnement et par la liberté qui leur est donnée dans la définition d'un intérêt métropolitain partagé. Ces structures transversales impulsent et coordonnent les actions collectives, mais ne constituent pas un échelon administratif supplémentaires. Ce sont des moteurs qui fédèrent des collectivités pour peser plus efficacement dans les négociations de contrat avec l'État, l'Europe, les régions et les départements.

COMBIEN DE PÔLES ONT-ILS DÉJÀ ÉTÉ CRÉÉS ?

Depuis la promulgation de la loi, 28 projets ont été recensés et 5 pôles ont déjà été créés par arrêté préfectoral.

Dans l'ouest, un projet de pôle métropolitain Loire-Bretagne, fédérant les agglomérations d'Angers, Brest, Nantes, Rennes et Saint-Nazaire va se concrétiser prochainement. Ses travaux se concentreront sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, d'une part, l'amélioration des réseaux de transport d'autre part. Le pôle assumera aussi une mission d'observation et de prospective territoriale.

Une réflexion, pour la création d'un réseau de villes, est également engagée entre les communautés urbaines du Mans et d'Alençon, ainsi que la communauté d'agglomération de Tours.

LES PÔLES MÉTROPOLITAINS ONT-ILS VOCATION À TRAVAILLER EN RÉSEAU ?

Un réseau des pôles métropolitains a été créé dès le 5 juillet 2011, à l'initiative des présidents de plusieurs associations d'élus. Il permet d'échanger expériences et bonnes pratiques et a déjà été rejoint par plusieurs partenaires dont l'expertise enrichie les débats.

Deux ateliers ont récemment été organisés sur les thèmes « Aménagement et transport » et « Enseignement supérieur, développement économique, recherche et innovation ».

Le 24 mai, l'atelier « Culture et Tourisme » clôturera ce premier cycle de travail, dont nous tirerons les enseignements lors de secondes journées annuelles, le 4 juillet prochain.

www.poles-metropolitains.fr/

** Association des Maires de France, Assemblée des Communautés de France, Association des Communautés Urbaines de France, Association des Maires de Grandes Villes de France, Fédération des Villes Moyennes, Association des Maires Ruraux de France...*

ZOOM

→ L'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF)

L'ACUF s'est renforcée en 2002 à l'initiative de présidents de communautés urbaines qui ont ressenti le besoin de se doter d'une structure permanente pour coordonner les travaux de leurs collectivités. Elle regroupe les 15 communautés urbaines de France et la Métropole Nice Côte d'Azur.

Comptant aujourd'hui cinq salariés, l'ACUF poursuit un triple objectif :

- mettre en réseau ses 16 collectivités adhérentes ;
- faire émerger des propositions réglementaires et législatives ;
- faire connaître et valoriser ses actions et celles de ses membres.

Pour mener à bien ces missions, les élus travaillent en commissions communes avec l'Association des Maires des Grandes Villes de France (Finances, Europe, Développement Durable...) et l'association réunit régulièrement les techniciens territoriaux au sein de groupes de travail thématiques qui offrent à leurs participants l'opportunité d'échanger et de mutualiser leurs expériences respectives. Ces réflexions sont notamment présentées lors des Journées des Communautés Urbaines de France qui sont accueillies chaque automne dans une communauté urbaine différente (en 2012 à Nancy).

L'ACUF, dont les organes dirigeants sont renouvelée tous les trois ans*, entretient également des relations très étroites avec les autres associations représentant les collectivités locales françaises (Association des Maires de France, Assemblée des Communautés de France...).

** Le Président de l'ACUF est actuellement Gérard Collomb, Président de la Communauté Urbaine du Grand Lyon et le Président du Pays du Mans, Jean-Claude Boulard, au titre de Président de Le Mans Métropole, préside la commission « finances et fiscalité locale ».*

Plus de renseignements sur : www.paysdelaloire.fr/agenda21/

Parole d'acteur...

Jean-Jacques Foignet
Directeur Général
de Sarthe Développement

QUELS SONT LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS DE SARTHE DÉVELOPPEMENT, NÉ DE LA FUSION DU COMITÉ D'EXPANSION ÉCONOMIQUE, SARTHE EXPANSION, ET DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME ?

Sarthe Développement a été créé dans l'objectif de développer des synergies nouvelles, tout en favorisant les économies d'échelle. Les élus du Conseil général démontrent ainsi leur volonté de reconnaître le tourisme comme l'un des vecteurs incontournables de l'économie locale. Sarthe Développement s'organise autour de deux pôles, l'un chargé du développement et l'autre de la promotion, et a pour missions de prospecter pour favoriser l'implantation d'activités nouvelles en Sarthe, d'accompagner les projets de développement locaux, de promouvoir et de valoriser le territoire à travers des actions ambitieuses.

APRÈS AVOIR TRAVAILLÉ POUR DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES RAYONNANT À L'ÉCHELLE NATIONALE, PUIS DIRIGÉ L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE LA NORMANDIE, QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LA SARTHE QUE VOUS DÉCOUVREZ DE L'INTÉRIEUR ?

Je constate que ce territoire bénéficie de formidables atouts qui lui confèrent un fort potentiel d'attractivité. C'est, en particulier, l'un des seuls départements périphériques de l'Ile de France à proposer un réseau aussi dense de liaisons autoroutières et ferroviaires.
La Sarthe compte des filières historiques d'excellence comme l'agroalimentaire et l'industrie mécanique, sur lesquelles nous nous appuierons pour nous ouvrir vers les marchés du futur que seront la sécurité alimentaire, les nouvelles énergies ou les véhicules décarbonés.
En outre, le secteur tertiaire sarthois est très dynamique et regorge d'entreprises innovantes.
Le département doit aussi se préparer aux défis futurs en renforçant notamment son attractivité auprès des étudiants et talents, gages de notre compétitivité sur le long terme.

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS LA COLLABORATION DE SARTHE DÉVELOPPEMENT AVEC LES AUTRES ORGANISMES OU ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET, PLUS PARTICULIÈREMENT, LE PAYS DU MANS ?

Nos organismes continueront à travailler dans le même sens, car ce qui est bon pour le Pays du Mans est bon pour le département et inversement. Les territoires bénéficient du développement de l'agglomération mancelle dont le rayonnement est exceptionnellement large.

** Rappelons que le périmètre du Pays du Mans est plus large que celui de Le Mans Métropole puisqu'il inclut 48 communes (dont les 9 adhérentes à Le Mans Métropole).*

ZONES D'ACTIVITÉS

Le Mans Métropole
Communauté urbaine

De nouvelles perspectives pour la métropole Mancelle

Le territoire de Le Mans Métropole compte actuellement une quarantaine de zones d'activités économiques couvrant, au total, un millier d'hectares. La grande majorité de ces terrains est déjà occupée par des entreprises de toutes tailles.

« Depuis sa création en 1988, l'agence de développement de la communauté urbaine du Mans, à l'origine appelée Adema, assure la promotion des zones d'activités économiques créées par Le Mans Métropole, ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets », explique Jean-Marie Macouin, Délégué général adjoint de Le Mans Développement. *« Les aménagements s'accompagnent, en principe, de programmes immobiliers répondant aux attentes des entreprises ». « Nous avons pour objectif d'anticiper les demandes »*, ajoute Olivier Biencourt, Vice-Président de Le Mans Métropole, délégué aux affaires économiques. Ce dernier précise : *« conformément à la volonté du Conseil communautaire, chaque commune de Le Mans Métropole* accueille au minimum une zone, dont les élus municipaux peuvent fixer les axes de développement et de prospection. Ainsi, la municipalité sargéenne a choisi de dédier la ZAC de la Pointe au développement durable »*.

Quatre nouveaux sites à court terme ?

Un recensement des zones de Le Mans Métropole a récemment été réalisé, dans la perspective de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans. Ce travail a démontré qu'il ne restait plus que 70 hectares commercialisables et que l'offre de petits terrains, en particulier, ne répondait plus à la demande. *« C'est pourquoi, nous travaillons sur la possibilité d'aménager quatre nouveaux sites à court terme sur Le Mans, Coulaines et Sargé »*, affirme Jean-Marie Macouin. *« D'autres projets, à vocation artisanale, commerciale et industrielle sont à l'étude dans le but de préserver une offre diversifiée ». « De plus, nous menons une réflexion sur l'intérêt d'encourager l'implantation d'activités au cœur des quartiers résidentiels, à condition que ces entreprises ne génèrent pas de nuisances »*, précise Olivier Biencourt, soulignant que *« l'extension du périmètre de Le Mans Métropole, notamment vers Champagné et Ruaudin, est une vraie opportunité. Cette mise en réseau est une source de plus grandes performances communes »*.

** Le Mans, Allonnes, Arnage, La Chapelle-Saint-Aubin, Coulaines, Mulsanne, Rouillon, Sargé-lès-Le Mans, Yvré-L'Evêque.*

Parole de technicienne...

Myriam Rebiai

Responsable de l'Unité connaissances des territoires au sein du service « prospective des territoires » à la Direction Départementale des Territoires (DDT)

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE À L'ÉCHELLE HEXAGONALE ?

A l'ère du « tout numérique », les nouveaux usages créés par internet se sont imposés auprès du grand public comme au monde économique. Une grande partie du territoire français est desservie par l'ADSL (Haut débit supérieur à 2 Mégas), mais le débit de transmission des données proposé par cette technologie ne répond plus aux besoins croissants des entreprises et des particuliers qui recourent de plus en plus à la vidéo, au télétravail, commerce en ligne... Cette évolution nécessite un nouveau saut technologique avec le déploiement de la fibre optique qui permet le passage vers le Très Haut Débit (supérieur à 50 mégas).

Dans le cadre du programme national « Très Haut Débit », l'Etat a décidé d'allouer 2 milliards d'euros pour soutenir les projets des opérateurs et des collectivités territoriales dans l'objectif de desservir 100 % des foyers français à l'horizon 2025.

COMMENT CETTE VOLONTÉ NATIONALE SE DÉCLINE-T-ELLE AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL ?

Dès 2005, le Conseil général de la Sarthe et Le Mans Métropole ont été précurseurs en s'associant pour favoriser, à travers le Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique Sarthois, l'accès des entreprises et des particuliers au THD. De plus, le syndicat vient de lancer un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui sera finalisé à la fin 2012. Le SDTAN est un document opérationnel qui, d'une part, établira un état des lieux de l'aménagement numérique départemental et, d'autre part, définira des objectifs d'équipement en matière de THD. Tout au long de cette démarche, l'Etat accompagne les élus sarthois. Ainsi, le 11 octobre 2011, les services de l'Etat (CETE, la DREAL et la DDT) ont animé une réunion de présentation du dispositif auprès des élus du SCoT du Pays du Mans.

LE SDTAN DEVRA T-IL ÊTRE ÉLABORÉ EN LIEN AVEC LE SCOT DU PAYS DU MANS ?

Il est primordial de veiller à la cohérence technique et financière entre les projets de déploiement du THD intégrés au SDTAN et les documents d'urbanisme. Par ailleurs, les SCoT devront intégrer l'importance des aménagements numériques dans leurs préconisations (loi Grenelle II). L'objectif pour les élus du Pays du Mans et de la Sarthe est de veiller à l'articulation entre les différents SCoT et le SDTAN afin d'éviter l'instauration d'une fracture numérique entre zone urbaine et zone rurale.

Orac : une dernière enveloppe en attente

L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce touche à sa fin. Le Pays du Mans espère ainsi obtenir une dernière enveloppe de 100 000 € qui devrait être accordée par l'État dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Celle-ci viendrait compléter l'aide complémentaire de 100 000 € du Conseil régional qui a déjà été entièrement attribuée à différents projets de modernisation portés par des entrepreneurs, commerçants et artisans, employant moins de 10 salariés. A ce jour, depuis mai 2005, 158 entreprises ont bénéficié de cette ORAC qui était initialement programmée pour trois ans et qui a été prolongé durant quatre années supplémentaires, pour satisfaire une demande importante.

TROIS QUESTIONS À HERVÉ PICARD, COMMERÇANT À ECOMMOY ET BÉNÉFICIAIRE DE L'ORAC

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DE LA « CAVE PICARD » COMME VOUS AIMEZ L'APPELER ?

Avec mon épouse Mireille, nous avons repris en 2010 une activité familiale de charbon, fuel, épicerie-bar. Notre activité est aujourd'hui essentiellement recentrée sur la commercialisation des vins, bières et boissons non alcoolisées dans une zone géographique située entre Le Mans, Château-du-Loir et Le Lude.

QUELS SONT LES TRAVAUX QUE VOUS AVEZ RÉALISÉS ?

En faisant appel à des entreprises locales, nous avons aménagé les 15m^2 de la boutique pour optimiser l'espace et mieux mettre en valeur nos produits. Nous avons aussi transformé le porche d'accès à nos entrepôts en hall d'exposition de matériel, de vin en vrac et bag-in-box. Nous avons également aménagé un espace toilettes pour l'accueil de nos clients.

QUEL A ÉTÉ L'APPORT DE L'ORAC DANS VOTRE PROJET ?

Sur un programme de travaux de 35 000 € Hors Taxes, la subvention ORAC a été de 10 500 €. Cet apport financier nous a permis de réaliser en une seule fois une modernisation qui relance l'activité de la boutique (+ 20 % de chiffre d'affaires).

Contacts

PAYS DU MANS : Théau Dumond, Tél : 02.43.51.23.23. theau.dumond@paysdumans.fr
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT : Stéphane Pennetier, Tél : 02 43 74 53 61 ou 62
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE : Vanessa Feurprier, Tél : 02.43.21.00.25.

Parole d'acteur...

Philippe Jouve

Directeur de l'Etablissement Public Local (EPL) d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Rouillon*

VOUS AVEZ INSTAURÉ, AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT, UN DISPOSITIF DE COMPOSTAGE COLLECTIF. QUELLE A ÉTÉ LA GENÈSE DE CETTE ACTION ?

En 2010, nous avons initié cette opération en prenant exemple sur des démarches similaires menées dans d'autres lycées. Nous visons, bien sûr, un objectif environnemental, développer le recyclage des déchets verts et alimentaires, mais aussi pédagogique impliquant au maximum les élèves et l'ensemble du personnel tout au long du projet.

CONCRÈTEMENT, EN QUOI CONSISTE L'ACTION MISE EN PLACE ?

A chaque repas, élèves et personnels sont invités à trier le contenu de leur plateau sur une table spécifiquement aménagée, en séparant les déchets non biodégradables d'un côté et les déchets alimentaires fermentescibles de l'autre. Ces derniers sont ensachés et acheminés, via une goulotte, dans une benne métallique, conçue et réalisée par les élèves de bac professionnel. Deux fois par semaine, le responsable en charge des espaces verts déverse le contenu de la benne, avec son tracteur, dans le stock de compost. Les déchets alimentaires sont retournés tous les trimestres et mélangés avec les déchets verts broyés, une fois par semestre. Nous obtenons ainsi un compost de qualité qui sera utilisé, au bout d'une année, pour amender les terres de l'établissement. Dans le cadre de cette opération, nous avons été soutenus financièrement par le Conseil régional pour l'acquisition de la table de tri et de la goulotte.

QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE CETTE EXPÉRIENCE ?

Techniquement, le dispositif fonctionne sans entraîner de contraintes lourdes pour le jardinier. Au niveau pédagogique, l'instauration du compostage collectif a engendré une prise de conscience chez l'ensemble des élèves et du personnel. Enfin, cette opération fait écho à la réflexion en matière de développement durable lancée avec le Pays du Mans. En effet, nous participons aux réunions de la Commission environnement du Conseil de développement du Pays du Mans, au cours desquelles sont abordées notamment la sensibilisation à la réduction des déchets et la mise en place de circuits courts dans la restauration collective.

** L'EPL est composé d'un lycée agricole, d'un centre de Formation des Apprentis, d'un Centre de Formation Professionnelle pour Adulte et d'une exploitation de plusieurs hectares. L'effectif total (personnel compris) représente, en 2011, environ 790 personnes.*

zoom

La phytoépuration, un mode d'assainissement écologique et économique

La technique d'assainissement des eaux usées par filtres plantés, ou phytoépuration, est de plus en plus fréquemment adoptée par les collectivités comme par les particuliers, notamment sur le territoire du Pays du Mans.

Ce système consiste à faire traiter les effluents par les bactéries que fixe un mélange de sable et de graviers d'une part, de racines des plantes d'autre part. Il est 100% naturel, autonome et ne demande que peu d'entretien.

Les élus de La Guierche et Joué L'Abbé, regroupés pour l'occasion au sein du Syndicat des Landes, ont construit leur nouvelle station d'épuration intercommunale en adoptant ce mode d'assainissement. *« Après avoir comparé les coûts d'investissement et d'exploitation, cette solution s'est imposée, parce qu'elle engendre peu de frais de fonctionnement et s'intègre parfaitement dans le paysage, même si elle s'étend sur une plus grande surface que les équipements classiques. Autre intérêt : ce système, qui a nécessité la plantation de 22 000 pieds de roseaux, n'est quasiment pas sensible aux variations hydrauliques. Enfin, les boues peuvent être valorisées sous forme d'engrais par des exploitants agricoles »*, explique Dominique Pison, Président du Syndicat des Landes et Conseiller municipal de La Guierche.

Un dispositif adaptable aux jardins

En service depuis octobre 2010, la station, qui intègre parfaitement la croissance démographique dont bénéficient La Guierche et Joué L'Abbé, donne entièrement satisfaction. *« Le site, qui est bordé par un chemin de Grandes Randonnées, ne dégage quasiment aucune odeur »*, souligne Jean-Marie Pourceau, Vice-Président du Syndicat des Landes et Adjoint au Maire de Joué L'Abbé. *« De surcroît, le caractère innovant de l'investissement nous a permis d'être subventionnés à près de 50 % par l'Agence de l'Eau (480 000 €), le Conseil général (430 000 €) et le Conseil régional (37 000 € via le Contrat Territorial Unique du Pays du Mans).*

En parallèle, plusieurs foyers, dont les habitations ne peuvent être raccordées au réseau collectif, ont également fait le choix de la phytoépuration. Nombre d'entre eux ont fait appel au bureau d'études Aquatiris, dont le dispositif dénommé « Jardi-assainissement FV+FH » pour 5 équivalents-habitants vient d'obtenir l'agrément de l'État. Ce procédé ne requiert pas de fosse, donc pas de vidange. L'entretien est aisé rend les jardins d'assainissement complètement autonomes. De surcroît, ceux-ci valorisent l'aménagement paysager de la parcelle.

zoom

➔Le Baromètre du Développement Durable et Solidaire sur la rampe de lancement

Initié en novembre 2010 sur les Pays de la Loire par la Fédération Régionale des CIVAM (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), le Baromètre du Développement Durable et Solidaire entre maintenant dans sa phase de déploiement.

Cette initiative propose aux communes de se situer au regard des enjeux du développement durable et solidaire en répondant, simplement par oui ou par non, à une centaine de questions ciblées. *« C'est un outil de progrès élaboré dans le cadre d'une démarche collective et qui doit impliquer l'ensemble des élus, des associations et des citoyens à l'échelle de chaque commune participante »*, insiste Gwenn Abaziou, chargée de mission pour l'accompagnement des collectivités au développement durable à la FRCIVAM.

Le Pays du Mans en première ligne

Le Pays du Mans, qui a permis à la FRCIVAM d'obtenir 6 219 € de fonds européens dans le cadre de son programme Leader, a participé activement à la conception du Baromètre en acceptant d'être le *« territoire référence »* pour la Sarthe. Début avril 2011, une réunion d'échanges et de réflexions a ainsi eu lieu à Saint-Saturnin. *« A l'image du travail mené dans les autres départements, cette journée a été très riche en propositions pour l'élaboration du questionnaire »*, affirme Gwenn Abaziou. Puis, à l'automne, des réunions publiques associant les principaux acteurs locaux ont eu lieu dans les

communes de Joué-l'Abbé, Champagné et Brette-les-Pins, dans le but de tester et d'ajuster sur le terrain la pertinence du questionnaire.
Présenté le 24 novembre à l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs régionaux, le Baromètre du développement durable est maintenant opérationnel en Pays de la Loire.

➔Votre commune souhaite mettre en œuvre le Baromètre du Développement Durable et Solidaire sur son territoire ? Connectez-vous au site
http://www.barometredudeveloppementdurable.org/barometre-des-communes-pays-de-la-loire.html

Contact : Gwenn Abaziou, FRCIVAM au 02 40 72 65 05

Parole de technicien...

Florian Roquinarc'h

Animateur du Programme Local de Prévention des déchets du Pays du Mans

Titulaire du Master de rudologie délivré par l'Université du Maine, Florian Roquinarc'h a été recruté en novembre 2011 pour animer et coordonner le Programme local de prévention des déchets qui s'applique au périmètre du Pays du Mans (hors Le Mans Métropole qui porte son propre programme et de Champagné couvert par le Programme local de prévention du SMIRGEOMES*).

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

Le programme poursuit un objectif très précis : réduire de 7 % en 5 ans la production d'ordures ménagères et assimilés. Le soutien financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui s'élève à 90 000 € par an, est conditionné à l'obtention de ce résultat.
C'est un défi qui ne vise plus seulement à favoriser le tri, mais à modifier profondément la consommation des usagers et des entreprises en les aidant à privilégier systématiquement les pratiques et les produits les moins générateurs de déchets.

COMMENT ALLEZ-VOUS METTRE EN PLACE ET ANIMER CE PROGRAMME ?

J'ai commencé par rencontrer les élus et techniciens impliqués dans la collecte et le traitement des déchets sur le territoire, afin d'évaluer les performances de chaque collectivité et recenser les expériences qui pourraient être étendues à l'échelle du Pays. A partir de ce diagnostic, dans le cadre d'une démarche associant les acteurs locaux réunis dans un comité de pilotage, un programme d'actions sera proposé d'ici cet été.
Pour chaque initiative, nous mettrons en place des indicateurs de suivi et d'impact.
Conjointement avec Le Mans Métropole, le Pays du Mans à déjà lancé une opération « Foyers témoins » qui consiste à faire tester, par des foyers volontaires pendant trois mois, divers gestes quotidiens qui permettent de diminuer très significativement sa production de déchets ménagers.
Dans cet esprit, Le Président et les élus du Pays souhaitent, dès que cela sera possible, mutualiser leurs moyens avec ceux de la communauté urbaine afin d'optimiser la cohérence et la visibilité des actions tout en rationalisant les coûts.

**Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Elimination des Ordures Ménagères de l'Est Sarthois auquel appartient Champagné*

Contact

PAYS DU MANS : Clémentine Peltier, Tél : 02.43.51.23.23. clementine.peltier@paysdumans.fr

MOBILITÉ & SERVICES

Parole d'élu...

Régis Vallienne

Conseiller général,
Président de la Commission de la Réussite éducative, collèges et transports

QUE REPRÉSENTE L'INVESTISSEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE FONCTIONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS ROUTIERS SUR LE DÉPARTEMENT ?

Sur l'ensemble du département, hors Le Mans Métropole, le Conseil général organise et assure l'essentiel du financement* des transports scolaires, dont le fonctionnement est délégué à neuf sociétés privées implantées en Sarthe. Nous permettons à plus de 22 000 jeunes de se rendre chaque jour dans leur établissement scolaire public et privé, école élémentaire gérée en SIVOS**, collège ou lycée.
A destination de tous les publics, le Conseil général développe le réseau des Transports Interurbains de la Sarthe (TIS) qui compte 14 lignes et dont le fonctionnement est assuré par la STAO. A l'initiative des élus, chaque voyageur bénéficie d'un tarif unique de 2 € par trajet. Il y a 5 ans, nous avons été l'un des premiers départements à lancer un service de prise en charge à domicile pour les personnes handicapées. Celui-ci, dénommé Mobili'TIS, compte 1 200 usagers réguliers.

ENVISAGEZ-VOUS DE DÉVELOPPER DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ?

Dès à présent, nous soutenons les collectivités qui développent, à l'échelle intercommunale, des circuits de transport à domicile.
En parallèle, nous étudions la mise en place des lignes desservant les gares rurales.
Nous allons surtout expérimenter deux lignes express, La Chartre-sur-le Loir / Le Mans et Mamers / Le Mans, pour satisfaire les Sarthois qui sont obligés d'utiliser leur véhicule pour aller travailler. Cette initiative répond à deux priorités : favoriser le développement durable et permettre aux habitants de réduire leurs temps de trajet tout en diminuant leur consommation de carburant à l'heure où le prix de l'essence ne cesse d'augmenter.

CES LIGNES EXPRESS PRÉFIGURENT-ELLES LE RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF QUE SOUHAITE CRÉER LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL ?

L'étude réalisée dans le cadre de cette proposition a effectivement démontré l'utilité des lignes express. Elle nous a conforté dans notre volonté de mutualiser les moyens des collectivités afin de rationaliser les coûts. La mise en place de ce réseau est désormais suspendue à la définition du nouveau périmètre de Le Mans Métropole dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

** En 2011, le Conseil général a consacré 28,5 millions d'euros aux transports*
*** Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire*

«Interview réalisé avec l'appui de Jean-Jacques Bougault, Chef du service des transports scolaires et voyageurs du Conseil général

Petite Enfance

Un Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants au cœur du territoire

Depuis février 2010, sur le territoire du Bocage Cénomans, un Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE), initié par la Communauté de communes (Cdc), informe, accompagne et est à l'écoute des assistantes maternelles et des familles.

En 2006, les élus ont constaté que le nombre d'assistantes maternelles diminuait sur plusieurs communes du territoire. Une réflexion s'est alors engagée à l'échelle intercommunale et s'est conclue par la mise en place du RAMPE, également appelé Relais du Bocage.

Installé depuis le 10 octobre 2011 au sein de la Maison de la petite enfance* de Pruillé-le-Chétif, ce service propose des initiatives riches et variées.

Les activités « jeux et rencontres » ont lieu chaque mardi et jeudi matin. Les assistantes maternelles intéressées participent avec les enfants à cet atelier qui s'installe alternativement dans l'une des cinq communes du territoire. « *Ce sont des moments d'échanges privilégiés, autour de jeux ou d'activités diverses, qui réunissent en moyenne une dizaine d'enfants* », souligne Stéphanie Morin, éducatrice de jeunes enfants de formation et responsable du RAMPE.

Le Relais du Bocage est aussi à l'initiative d'activités ponctuelles comme les spectacles de fin d'année, en juin, ou de Noël. Des soirées thématiques destinées aux assistantes maternelles et/ou aux parents sont également organisées tout au long de l'année, autour de questions concrètes pratiques comme « *le jeu et l'autonomie chez l'enfant* » ou encore le « *Droit Individuel à la Formation* ». De plus, des ateliers d'éveil enfants-parents / assistantes maternelles ont débuté en 2012. Enfin, un accompagnement des démarches administratives est proposé aux familles et aux assistantes maternelles tout au long de l'année.

Depuis sa création, le RAMPE affiche un bilan très satisfaisant avec plus de 150 familles qui sont déjà entrées en contact avec la structure et 70% des assistantes maternelles du territoire qui ont recours à ses services.

** Pour sa construction, la Maison de la petite enfance, qui héberge aussi le multi-accueil Pomme de Reinette pour 18 enfants de 0 à 4 ans, a bénéficié des aides suivantes :*
- 268 000 € attribués par le Conseil régional au titre des deux Contrats Territoriaux Uniques (CTU) portés par le Pays du Mans.
- 220 000 € attribués par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui prend aussi en charge à environ 50 % le poste de responsable du RAMPE et verse une aide au fonctionnement du service.
- un prêt de 50 000 € à un taux de 2% en attente de confirmation de la part de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

CONTACTS
Maurice Pollefoort, Vice-Président de la Cdc en charge de la Petite enfance (qui a récemment remplacé Daniel Michel, initiateur du projet) et Stéphanie Morin. Relais du Bocage, Maison de la Petite Enfance Route de Trangé 72700 Pruillé-le-Chétif - Tél : 02 52 19 21 80

Parole d'acteur...

Yves Lacaze

Délégué territorial pour la Sarthe de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

PLUSIEURS COLLECTIVITÉS DU PAYS DU MANS ONT LA VOLONTÉ DE CRÉER DES MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES. QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CES SITES DE SOINS MÉDICAUX ?

Les maisons de santé pluridisciplinaires telles qu'elles ont été définies par la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » du 21 juillet 2009 modifiée par la loi du 10 août 2011, sont des personnes morales constituées entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens qui exercent, sous un statut libéral, des activités de soins sans hébergement de premier recours. Les maisons de santé doivent s'appuyer sur un projet de santé définissant la coordination de la prise en charge des soins pour répondre à l'ensemble des besoins de la population. Ce document est élaboré par les professionnels du site qui, dans ce cadre, peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé.

EN QUOI CES MAISONS AMÉLIORENT-ELLES L'OFFRE DE SANTÉ PUBLIQUE ?

Ces maisons de santé répondent aux nouvelles attentes des médecins, principalement des jeunes, qui ne souhaitent plus travailler de manière isolée. Elles s'inscrivent dans une dynamique territoriale de coopération qui permet de préparer l'avenir pour que toute la population puisse continuer à être soignée dans les meilleures conditions possibles, en particulier dans les zones rurales.

QUELLES AIDES LES ARS PEUVENT-ELLES APPORTER AUX MAISONS DE SANTÉ ?

L'Agence Régionale de Santé apporte ses conseils méthodologiques et coordonne la mobilisation des partenaires : État, régions, départements. Nous pouvons également participer au financement des réseaux informatiques du site.
Comme les professionnels de santé, nous travaillons en lien étroit avec les élus qui, à l'écoute de la population, sont les mieux placés pour définir les enjeux locaux et sont, en ce sens, des acteurs primordiaux de la santé.
Enfin, nous ne sommes pas opposés à l'aménagement de sites annexes à la maison de santé, sur d'autres communes d'un même territoire, à condition que celles-ci viennent combler une offre qui n'est plus satisfaite.

** Les communautés de communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe envisagent toutes deux d'aménager une maison de santé sur leurs territoires. Afin de déterminer la faisabilité d'un tel investissement, les élus des deux intercommunalités ont commandé un diagnostic commun.*

Liaisons douces

→ Un accès facilité à la gare de Saint-Gervais-en-Belin

La commune de Saint-Gervais-en-Belin a fait installer, à l'automne dernier, une passerelle piétonne attenante au pont franchissant la ligne de chemin de fer Le Mans-Tours. *« Cet ouvrage permet de sécuriser les déplacements des piétons qui, chaque jour plus nombreux, empruntent ce parcours pour se rendre dans le centre du bourg, notamment à la gare et à l'école »*, explique Bruno Lecomte, Maire de Saint-Gervais-en-Belin et Conseiller général.

Cet investissement, dont 20 % ont été financés par le programme européen Leader du Pays du Mans, est la première pierre d'un projet plus vaste qui a pour objectif de favoriser l'accessibilité de la gare de Saint-Gervais en privilégiant des cheminements doux et fonctionnels.

« Distant de la passerelle de quelques centaines de mètres, le site de la gare voit sa fréquentation augmenter très significativement depuis la hausse incessante du coût des carburants. Or, l'agencement actuel n'est pas adapté à cette fréquentation nouvelle », poursuit Bruno Lecomte. *« C'est pourquoi la municipalité de Saint-Gervais-en-Belin se lance dans une réflexion visant à améliorer l'accueil des usagers empruntant les Trains Express Régionaux ».*

Déjà, une première étude a été commandée auprès du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Sarthe. *« Nous envisageons de créer un accès spécifiquement réservé aux piétons, ainsi que différentes voies pour fluidifier la circulation. Nous allons aussi augmenter le nombre de places de parking »*, poursuit le Maire de Saint-Gervais-en-Belin.

Bien évidemment, les aménagements nouveaux devront garantir l'accessibilité de la gare aux personnes en situation de handicap, conformément au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics que la commune a adopté.

« Nous voulons une gare de proximité et d'accueil offrant un confort maximal à tous les voyageurs et s'inscrivant dans le futur », conclut Bruno Lecomte qui rappelle que ce projet devrait être soutenu par le Conseil régional via le Contrat régional (ex CTU) porté par le Pays du Mans.

Contact

PAYS DU MANS : Matthieu Georget, Tél : 02.43.51.23.23. matthieu.georget@paysdumans.fr

Parole d'acteur...

Céline Pellemoine

Directrice du Centre Culturel du Val de Vray à Saint-Saturnin

LE FESTIVAL PAYS DU MÔME A EU LIEU DU 26 MARS AU 7 AVRIL 2012. QUELLE A ÉTÉ L'IMPLICATION DU CENTRE CULTUREL DU VAL DE VRAY DANS CETTE MANIFESTATION ?

Nous avons participé, pour la troisième année consécutive, à ce festival qui propose, à un très jeune public, des spectacles en itinérance sur le territoire du Pays du Mans. En 2012, le centre culturel a accueilli , à deux occasions, une représentation destinée aux enfants de 2 à 10 ans ; *« le Voyage de Tunga »* interprétée par la compagnie *« Des arbres et des hommes »*.

L'ÉVÉNEMENT EST ORGANISÉ EN PARTENARIAT AVEC NEUF LIEUX DE DIFFUSION[1] DU TERRITOIRE ET LE PAYS DU MANS. QUEL EST L'INTÉRÊT DE CETTE MISE EN RÉSEAU ?

Ce travail en synergie est très enrichissant. Nous apprenons énormément des expériences menées par nos partenaires. En pratique, cela nous permet aussi de mutualiser les ressources matérielles et humaines, d'optimiser nos moyens afin d'accueillir les compagnies et d'enrichir la programmation. Le réseau est animé par le Pays du Mans qui prend en charge la communication de la manifestation et subventionne le transport des troupes et les hébergements.

QUE VOUS APPORTE LE FESTIVAL ?

C'est un événement médiatique intéressant qui contribue à faire connaître les salles de spectacle du territoire, surtout en milieu rural. Il illustre également, de façon concrète, notre capacité à bien travailler ensemble et à proposer une offre culturelle consistante à l'échelle du Pays du Mans.

QUELQUES MOTS SUR LA PROGRAMMATION...

Cette année le festival accueillait 5 compagnies qui ont joué au total une quinzaine de représentations destinées à toutes les tranches d'âge. Une conférence sur le thème *« Des bébés au théâtre, drôle d'endroit pour une rencontre ? »* a eu lieu le 3 avril à 20h30 et des formations à l'expression corporelle étaient proposées.

PAYSDUMOME.OVER-BLOG.COM

(1) MJC Plaine de Ronceray - Le Mans / Le Rabelais – Changé / Le Centre Simone Signoret - Mulsanne / l'Espace Scélia - Sargé-lès-le Mans / Maison des Projets - CC Portes du Maine/ Mairie de Ruaudin / Mairie de la Chapelle Saint Aubin / Le Centre Culture du Val de Vray – Saint-Saturnin

Un Musée des 24 Heures vrombissant !

Le Musée des 24 Heures du Mans a été entièrement rénové en 2009 afin d'offrir au public une nouvelle muséographie parfaitement en phase avec son époque, faisant la part belle aux nouvelles technologies...pour mieux valoriser le passé. Cet investissement de deux millions d'euros, réalisé par le Conseil général, a immédiatement porté ses fruits permettant de dépasser, dès 2010, le chiffre de 55 000 entrées par an (58 617 en 2011), dont près de 20 000 étrangers. *« C'est aujourd'hui le musée le plus fréquenté du département et son budget est excédentaire »*, annonce ainsi Véronique Rivron, Vice-Présidente du Conseil général en charge de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

Le Musée des 24 Heures du Mans doit bien évidemment son succès à son exceptionnelle collection de véhicules. De « L'Obéissante » d'Amédée Bollée à la Peugeot qui remporta l'édition 2009 des 24 Heures du Mans, plus d'une centaine de modèles s'offrent aux yeux des visiteurs, racontant la passion qui unit la Sarthe à l'industrie automobile depuis son origine et l'histoire de la course d'endurance la plus prestigieuse au monde.

Cette réussite est également le fruit d'une volonté de multiplier les initiatives et de diversifier les prestations pour conquérir de nouveaux publics : expositions, conférences animées par de prestigieux professionnels, locations de salles à des particuliers et des entreprises...

Les plus jeunes sont, en particulier, l'objet de toutes les attentions des responsables du site qui est placé sous l'autorité du service culturel du Conseil général. *« Cette année, nous éditons un livret et installons une signalétique donnant aux adultes les clés pour expliquer le Musée aux enfants. Nous organisons aussi des visites avec goûter, ainsi que des animations saisonnières »*, détaille Véronique Rivron.

Dans ce même esprit d'ouverture, des partenariats sont développés avec les acteurs locaux. *« Nous accompagnons de plus en plus fréquemment les professionnels sarthois du tourisme sur les salons. Ces collaborations, notamment avec Sarthe Développement et le Pays du Mans, sont très efficaces »*, souligne la Vice-Présidente du Conseil général.

Parole de technicien...

Nicolas Duverger

Directeur du Centre d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe

VOUS VENEZ DE RÉALISER UN GUIDE DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DURABLE. QUEL EST LE SENS DE CETTE DÉMARCHE ?

Ce guide nous a été commandé par les Pays du Mans et de la Vallée de la Sarthe. Il a pour objectif d'aider les propriétaires souhaitant aménager ou développer un hébergement touristique respectueux de son environnement, répondant aux réglementations nouvelles et, surtout, aux attentes nouvelles des touristes. Nous avons travaillé durant un an avec les deux Pays, en nous appuyant sur les exemples que nous avons pu observer sur le terrain et à l'aide de nombreuses illustrations. A vocation pédagogique, cet ouvrage est édité à 2 000 exemplaires et disponible auprès du CAUE et de chacun des Pays.

QUELS CONSEILS APPORTEZ-VOUS À TRAVERS CE GUIDE ?

Nous expliquons, à la fois, comment inscrire son hébergement dans le paysage et comment comprendre l'histoire du bâti pour mieux la préserver. Puis, nous passons chaque pièce en revue en proposant des solutions permettant de mettre l'espace en scène, de privilégier la lumière naturelle, d'aménager les lieux avec originalité tout en offrant un confort optimal... Nos conseils visent aussi, tout naturellement, à limiter la consommation énergétique du site ou encore à garantir la meilleure isolation possible. En ce sens, le guide fait la promotion des éco-gestes et de la biodiversité. Enfin, en suivant ce guide, l'hébergeur peut garantir l'accessibilité des lieux aux personnes à mobilité réduite.

CETTE DÉMARCHE CONNAÎT-ELLE UN PROLONGEMENT ?

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la coopération inter-territoriale que les Pays du Mans et de la Vallée de la Sarthe ont mis en place avec deux autres Pays de Mayenne pour développer le tourisme durable sur leurs territoires respectifs. Bénéficiant du soutien du programme européen Leader, celle-ci se traduit également par des formations que nous avons commencé à dispenser, avec le CAUE de la Mayenne, sur l'éco-construction et l'éco-rénovation.

EXPOSITION

Le Pays du Mans au fil de l'eau

En partenariat avec Créavenir, le Pays du Mans a mis en place une exposition valorisant, à travers 12 grands panneaux et suivant une trame chronologique, les liens qui unissent l'eau, les rivières et le patrimoine architectural et naturel du territoire. Cette initiative est née dans le cadre de l'action menée par le Conseil général « La Sarthe, histoires d'eaux ». Accessible à tous les publics, celle-ci est présentée, tout au long de l'année, dans les communes et communautés de communes qui ont accepté de l'accueillir. Ainsi, l'exposition, qui été installée ces derniers mois à Pruillé-le-Chétif, Ruaudin, Mulsanne, et sur le Sud Est du Pays Manceau, sera à Sargé-lès-Le Mans (Espace Scelia) durant la première quinzaine du mois de juin, puis voyagera cet été de la mairie de Saint-Mars-sous-Ballon, vers le Centre Rabelais de Changé, la fonderie d'Antoigné et Ballon.

Brève

« Challes et la Vallée du Narais », un septième « Parcours découverte en Pays du Mans »

Le septième numéro de la collection « Parcours découverte en Pays du Mans », consacré à « Challes et la Vallée du Narais » est paru à l'automne dernier. Très complet et illustré par une superbe iconographie, il met en valeur le patrimoine architectural de Challes, le patrimoine naturel de la vallée du Vivier, classé Espace Naturel Sensible, ainsi que le savoir-faire de l'Atelier Le Crin (entreprise du groupe Hermès). Edité par le Pays du Mans et réalisé avec le concours des élus locaux, ce nouvel outil de communication a pour objectif premier d'encourager les habitants à devenir les ambassadeurs des richesses locales.

Le nouveau « Parcours découverte en Pays du Mans » est disponible dans les offices de tourisme, les mairies et au Pays du Mans.

Contact

PAYS DU MANS : Patricia Chevalier, Tél : 02.43.51.23.23. patricia.chevalier@paysdumans.fr

PROJETS EUROPÉENS

Paroles d'acteurs..

Mario et Rosermeri Pinheiro

Restaurateurs et ostréiculteurs à Setùbal au Portugal

Membre du GAL Leader ADREPES

VOUS APPARTENEZ À LA DÉLÉGATION DE 11 ÉLUS, PROFESSIONNELS, PROFESSEURS ET TECHNICIENS, VENUS RENCONTRER DU 3 AU 6 NOVEMBRE 2011 LEURS HOMOLOGUES FRANÇAIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSNATIONALE ENTRE LE GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER DU PAYS DU MANS ET LE GAL LEADER ADREPES DE LA PÉNINSULE DE SETÙBAL EN PÉRIPHÉRIE DE LISBONNE. POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI DE PARTICIPER À CE VOYAGE ?

Dans notre restaurant de Setùbal, nous proposons une cuisine accessible à tous, simple mais raffinée. Dans cet esprit, nous privilégions les produits régionaux et tout particulièrement les huitres, dont nous avons relancé la production locale et que nous accompagnons avec du champagne. Nous essayons de faire évoluer les mentalités et dans ce but nous accueillons régulièrement des jeunes au sein de notre établissement pour leur faire découvrir et apprécier les produits du terroir.
Par conséquent, nous avons naturellement décidé de participer à cet échange entre le Pays du Mans et ADREPES, car celui-ci s'inscrit parfaitement dans notre démarche.

AU COURS DE CE SÉJOUR, EN TROIS JOURS, VOUS VOUS ÊTES DÉPLACÉS D'UN BOUT À L'AUTRE DU PAYS DU MANS POUR VISITER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET TRADITIONNELS PROPOSANT DES PRODUITS LOCAUX, UNE PLATE-FORME DE TRANSFORMATION DE VIANDE DE BOEUF, LE LYCÉE AGRICOLE DE ROUILLON, AVANT DE PARTICIPER À LA FÊTE DU POMMÉ DE JOUÉ L'ABBÉ. QUELLE RENCONTRE VOUS A LE PLUS MARQUÉ ?

Toutes ces rencontres ont été très instructives, enrichissantes et humainement fortes. Nous avons surtout été frappés par l'implication des élus qui ont démontré leur volonté de travailler main dans la main avec les professionnels en faveur du développement local, de la santé et de l'environnement.

CES RENCONTRES AURONT-ELLES DES SUITES ?

Oui, nous allons mettre en place un échange avec notre collègue du restaurant « L'Atelier des saveurs » à Ballon. Il est déjà prévu que celui-ci vienne nous rendre visite à Setùbal. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres.

ADREPES LEADER

AGRICULTURE DURABLE

Les actions de sensibilisation se poursuivent

Depuis le printemps 2011, le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe (GAB 72), en partenariat avec le Pays du Mans, se déplace chaque semestre sur un territoire communautaire différent pour sensibiliser la population à l'agriculture durable, générant échanges et découvertes.

Après un lancement réussi sur le Sud-Est du Pays Manceau, les responsables du GAB 72 ont poursuivi leur opération, à l'automne dernier, sur les Portes du Maine. Conformément au projet établi et soutenu par le programme européen Leader du Pays du Mans, Créavenir et le Conseil régional (via le CTU), trois actions distinctes ont été organisées : des animations dans chaque classe de CM2, une conférence à Ballon sur le thème de l'impact des circuits courts sur le territoire et un marché de producteurs locaux à Joué-L'Abbé, pendant la fête du Pommé. Ce dernier événement fut particulièrement chaleureux et populaire, mêlant spectacles, dégustations, ventes de produits, intronisations d'élus et de personnalités à la confrérie du Pommé joyeux (dont Antonio Pombinho, le président du GAL Leader portugais ADREPES qui mène une action de coopération en faveur des circuits courts avec le GAL Leader du Pays du Mans).

La troisième étape du parcours proposé par le GAB 72 se déroule actuellement sur le territoire du Bocage Cénomans.

Dans ce cadre, les animations scolaires se poursuivent et une conférence ouverte à tous a eu lieu vendredi 27 avril à Trangé. Au menu : « Comment définir l'agriculture durable ? ».

Un marché de producteurs locaux est également prévu samedi 9 juin de 10 h 18 h à Chaufour-Notre-Dame, au lieu dit « La Fontaine du feu ».

Brève

Le Mans Métropole Un soutien européen pour un éclairage public performant

Dans le but de diminuer sa consommation électrique et de préserver l'environnement, Le Mans Métropole va mettre en œuvre un programme d'actions intitulé « Urban Light Plan ». Celui-ci vient d'obtenir le soutien de l'Union Européenne à travers une aide de 1,2 millions d'euros attribuée au titre du programme Life +.
Dans ce cadre, le Pays du Mans va travailler à la réalisation d'un guide sur l'éclairage public performant et la lutte contre les nuisances lumineuses. L'édition de cet ouvrage, à 20 000 exemplaires, est prévue pour début 2013.

LIFE 10 ENV / FR / 000207

Elus et acteurs locaux se mobilisent pour préserver la mémoire de la fonderie d'Antoigné

Depuis 2003, la radio associative Fréquence Sillé, en partenariat avec le Conseil général et les Archives départementales, s'est engagée dans une vaste collecte de témoignages oraux afin de préserver et de transmettre la mémoire collective du terroir.

Pour mener à bien cette tâche, dénommée « Sauvegarde de la parole sarthoise », l'association emploie à plein temps un chargé de mission, Franck Pohu. En près de 8 ans, celui-ci a déjà réalisé plus d'un millier d'heures d'interviews à partir desquels il a produit une centaine d'heures de documents sonores diffusés sur le site Internet des Archives départementales.

« Je m'appuie sur les réseaux locaux de chercheurs et d'associations d'historiens, qui me fournissent de précieux renseignements et facilitent les contacts avec les habitants dont le témoignage peut enrichir notre démarche », explique Franck Pohu.

Dans ce cadre, à l'initiative du Pays du Mans, l'association Fréquence Sillé a été missionnée pour collecter et sauvegarder la mémoire de la fonderie d'Antoigné où, du 17e siècle aux années 1980, battait le cœur de la vie économique de Sainte-Jamme-sur-Sarthe et de ses environs. *« J'ai pu constater que le lien entre la fonderie et les habitants de Sainte-Jamme est encore très fort. Trente ans après la fermeture du site, la mémoire ouvrière reste particulièrement vivante et attachée à ce passé unique »,* souligne Franck Pohu, qui a noué des relations de grande confiance avec l'association des fondeurs d'Antoigné et collabore régulièrement avec le Pôle touristique du Pays du Mans.

Afin de soutenir cette valorisation du patrimoine immatériel, le GAL Leader du Pays du Mans et le Crédit Mutuel, via son association Créavenir, ont choisi d'attribuer, respectivement, les sommes de 19 555 € et 3 000 € à Fréquence Sillé. *« Nous partageons, avec les fondeurs de Sainte-Jamme, cette culture ouvrière et associative que nous avons la volonté de pérenniser »,* a déclaré le président du GAL Leader du Pays du Mans, Janny Mercier, lors d'une cérémonie de remise de subventions organisée par Créavenir le 1er septembre 2011.

Créavenir Crédit Mutuel

Coopération inter-territoriale

> 17 élus, techniciens, représentants d'associations ont participé à la journée consacrée aux éco-manifestations dans les locaux du Pays du Mans, le 15 décembre.

Des premières formations réussies

Le programme de coopération mis en place entre les Pays du Mans, de la Vallée de la Sarthe, du Sud Mayenne et de la Haute Mayenne en faveur du tourisme durable s'est concrétisé dès le mois de décembre 2011 à travers l'organisation de formations à l'intention des professionnels, techniciens et élus. Au cours des cinq derniers mois, plusieurs sessions ont ainsi été proposées autour de quatre thématiques :

- organiser une manifestation plus respectueuse de l'environnement,
- mettre en place des éco-gestes dans sa structure touristique,
- éco-construire ou éco-rénover sa structure touristique,
- éco-communiquer et éco-sensibiliser.

Au total, ces réunions ont rassemblé près de 50 acteurs locaux qui ont pu échanger, débattre et développer des solutions novatrices et efficaces. Devant le succès rencontré par cette initiative, une seconde série de formations devrait être programmée pour l'automne prochain, notamment sur des sujets comme le paysage, tourisme et handicap...

Cinq nouveaux projets soutenus par le GAL Leader du Pays du Mans

Au cours de la réunion qui s'est tenue jeudi 19 avril à Champagné, les membres du GAL Leader du Pays du Mans, après un examen approfondi des dossiers de candidature, ont accepté d'accorder le soutien financier du programme européen Leader aux cinq projets suivants :

Dans le cadre du volet « développement des circulations douces »
- l'aménagement d'un chemin doux par la Communauté de communes de l'Antonnière. La subvention s'élève à 30 000 et représente 45 % du montant global de l'opération qui s'élève à 66 203.

Dans le cadre du volet « Services de transports en milieu rural »
- la réhabilitation de la halte ferroviaire de la commune de Neuville-sur-Sarthe. La subvention s'élève à 47 147,62 et représente 46 % du montant global de l'opération qui est de 101 680.

Dans le cadre du volet « animation et coopération »
- les projets de coopération transnationale « circuits courts » et interterritoriale « tourisme durable », portés par le Pays du Mans, ont bénéficiés pour l'année 2012, respectivement de 15 961,75 et 12 199,52 de subvention Leader.

- L'animation-gestion du programme Leader par le Pays du Mans a bénéficié d'une enveloppe de 26 364,72 pour l'année 2012.

En deux ans et demi, 26 projets ont déjà bénéficié du soutien du programme Leader du Pays du Mans. 715 868 ont ainsi été attribués, soit près de 60% de l'enveloppe octroyée par l'Union Européenne, pour un montant de dépenses éligibles générées s'élevant à 8 045 105.

NB : Le bilan 2011 du programme Leader est disponible sur le site internet du Pays du Mans (rubrique Europe-actualités).

Contact

PAYS DU MANS : Hélène Penven, Tél : 02.43.51.23.23. helene.penven@paysdumans.fr www.europe-en-paysdelaloire.eu/

Repenser l'aménagement commercial à l'échelle du SCoT

En septembre 2011, le syndicat mixte du SCoT du Pays du Mans a lancé, en partenariat avec le laboratoire CNRS de géographie et d'aménagement « Espace et Société » implanté à l'Université du Maine, une étude sur la mesure de l'étalement urbain des établissements commerciaux.

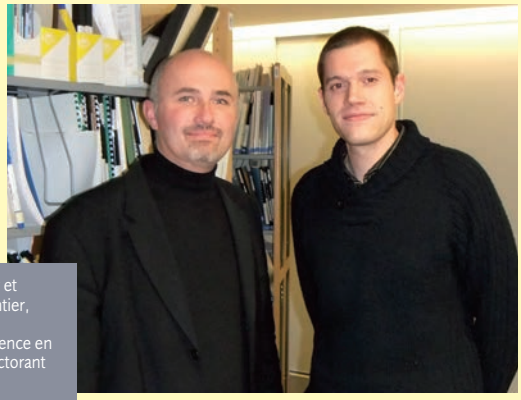

> Arnaud Gasnier et Stanislas Charpentier, respectivement Maître de Conférence en géographie et doctorant en géographie au laboratoire ESO CNRS de l'Université du Maine

UN CONTEXTE PROPICE AU FOISONNEMENT DES ENSEIGNES COMMERCIALES

« Actuellement, avec 4 millions de mètres carrés aménagés chaque année, le développement commercial est à son paroxysme à l'échelle nationale», indique Arnaud Gasnier, maître de conférences en géographie à l'Université du Maine. Sur le Pays du Mans, cette tendance est même amplifiée puisque la densité commerciale en périphérie mancelle est 30 % supérieure à la moyenne hexagonale. Aujourd'hui, peu d'obstacles entravent le développement important de ces surfaces ; ce qui engendre des problématiques en terme d'aménagement du territoire (notamment des difficultés importantes de circulation et une mise en danger de l'espace agricole périurbain). Cependant, la nouvelle législation est beaucoup plus contraignante. *« Celle-ci impose l'élaboration d'un Document d'Aménagement Commercial (DAC) dans le cadre des SCoT »*, précise Arnaud Gasnier. Ce document, opposable au tiers, que les Plans Locaux d'Urbanisme devront respecter, aura pour but d'harmoniser et contrôler le développement commercial sans nuire à l'économie. Il répondra aux besoins des consommateurs, tout en préservant les territoires dans une logique d'un développement plus durable.

UNE ÉTUDE POUR METTRE EN PLACE LE DAC DU PAYS DU MANS

Accompagner le SCoT du Pays du Mans dans l'élaboration de son DAC, tel est l'objet de l'étude menée par Arnaud Gasnier et Stanislas Charpentier, doctorant en géographie. *« Nous avons d'abord établi un diagnostic du territoire en analysant l'évolution des implantations de commerces entre 2000 et 2010 »*, explique Arnaud Gasnier. *« Cet état des lieux a mis en exergue une expansion très importante des zones commerciales périphériques pendant les dix dernières années ».*

L'objectif des universitaires est de nourrir la réflexion des élus dans la perspective de l'élaboration du futur DAC.

« Nous travaillons en relation étroite avec les élus et les techniciens du Pays du Mans. Notre but est d'appliquer, de façon optimale, des principes du développement durable urbain dans l'aménagement commercial ».

L'étude se fonde sur l'interprétation et la comparaison de photos aériennes (BD ORTHO® de l'IGN) prises en 2000, 2005 et 2010. *« Cette méthode nous permet de quantifier le nombre de bâtiments, zone par zone, à des périodes différentes »*, affirme Stanislas Charpentier. *« Pour affiner qualitativement notre travail et distinguer les enseignes commerciales des autres établissements industriels, artisanaux et tertiaires, des observations complémentaires sur le terrain sont réalisées par Benjamin Métais, actuellement étudiant en Master 2 Professionnel Ingénierie de l'urbanisme durable » .*

Les conclusions de l'étude seront autant de pistes de travail au service des élus afin de penser à court et moyen terme, l'aménagement, sur un mode plus durable, des zones commerciales du territoire.

ZONE INDUSTRIELLE NORD

2000 2010

BD ORTHO® IGN 2000. Réalisation : Stanislas Charpentier.

BD ORTHO® IGN 2010. Réalisation : Stanislas Charpentier.

- Zonage
- Bâtiments en 2000
- Bâtiments construits entre 2000 et 2005
- Bâtiments construits entre 2005 et 2010
- Surface en herbe en 2010
- Surface bitumée (hors voirie)

Années	2000	2010	Taux d'évolution de la surface entre 2000 et 2010
Surface de bâtiments	348 867m²	463 824 m²	+ 33 %
Surface bitumée	661 628 m²	813 268 m²	+ 23 %
Surface bâtie	1 010 495 m²	1 277 092 m²	+ 26 %

Réalisation : Stanislas Charpentier.

Parole d'élu...

Philippe Lisembart

Maire-Adjoint de Ruaudin,
Membre de la Commission
Développement économique et agricole
du SCoT du Pays du Mans.

QUELLE EST VOTRE DÉFINITION DU SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est, à mon sens, un document qui a pour mission de réguler, sans le brider, le développement des territoires sur une perspective de 20 à 30 ans et à l'échelle d'un bassin de vie. Il s'inscrit dans la continuité du Schéma directeur, en tenant compte d'une plus large palette de problématiques, notamment le développement durable.

LE TRAVAIL RÉALISÉ AU SEIN DES COMMISSIONS RÉPOND T-IL À VOS ATTENTES ?

L'élaboration du SCoT du Pays du Mans est menée dans un esprit d'ouverture et de bon sens prôné par la loi. Chaque participant, élu ou technicien, reste toujours à l'écoute des autres, mettant en évidence la nécessité de travailler ensemble.

Représentant une commune qui n'adhérait, jusqu'à présent, à aucune intercommunalité, je perçois d'autant mieux l'intérêt que nous avons à nous rapprocher pour nous projeter dans le futur et concevoir un document d'urbanisme qui profite à tous les habitants.

COMMENT CONCEVEZ-VOUS VOTRE CONTRIBUTION À CE SCOT ?

J'ai la volonté d'apporter mon expérience du terrain afin de contribuer au développement de l'ensemble du territoire, dans l'intérêt de tous.
Dans le cadre de la Commission Développement économique, je suis notamment intervenu sur la notion d'étalement urbain pour préciser qu'il faut certes préserver des terres agricoles, mais à condition que celles-ci puissent réellement être exploitées et dans de bonnes conditions.
J'ai également participé à la définition des principales zones économiques du Pays, à partir desquelles nous pourrons orienter l'évolution de l'offre de transport.
Enfin, je suis particulièrement attentif à la question de l'implantation des logements sociaux et au développement de l'accession à la propriété.
Toutes ces réflexions s'inscrivent dans une approche globale et efficace à laquelle nous apportons tous notre pierre.

Plan Climat Énergie Territorial

➔Une étude à l'échelle du Pays du Mans

Depuis le mois de décembre dernier, en vue de l'élaboration du SCoT et du Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays du Mans, une étude énergie-climat est menée par le bureau d'études ISL, spécialisé dans les thématiques environnementales et énergétiques.

« Notre première mission est de réaliser un diagnostic des consommations énergétiques, tous secteurs d'activités confondus (industrie, agriculture, transports...), afin d'estimer les quantités de gaz à effet de serre émise sur le territoire », explique Maxime Auber, chef de projet chez ISL. *« Nos mesures s'appuient sur un grand nombre de données que nous sommes en train de recenser »*. Cette première étude s'inscrit dans le cadre du PCET, en tant qu'élément de diagnostic, et nourrira la réflexion du SCoT sur les thèmes de l'énergie et du climat.

Le bureau d'études est également chargé d'évaluer le potentiel de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire. *« Nous avons effectué une série d'entretiens auprès d'acteurs publics ou privés pour définir un état des lieux précis et actualisé »*, explique Maxime Auber.

L'étude inclut, en outre, un troisième volet portant sur l'évaluation de la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Celui-ci sera initié à partir d'un modèle, élaboré par Météo France, qui permettra de cerner et d'affiner les prévisions climatiques territoriales selon différents scénarios.

ETD

Ces données seront mises en perspective avec les grandes caractéristiques socio-économiques (évolution de la démographie, de l'industrie, de l'agriculture...) du Pays du Mans. *« Cette analyse croisée nous renseignera sur les capacités d'adaptation du territoire en matière de changement climatique »*, poursuit Maxime Auber.

Une fois finalisée, la mission fournira des clés de lecture et des propositions d'actions qui aideront les élus à élaborer et planifier la politique énergétique du SCoT et du PCET dans les années à venir.

Contact

SCoT : Julien Roissé, Tél : 02.43.51.23.23. julien.roisse@paysdumans.fr

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Parole d'acteur...

Guy Deschoolmeester

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe

Membre du Conseil de Développement du Pays du Mans

QUELS ÉVÉNEMENTS ONT MARQUÉ LES 18 PREMIERS MOIS DE VOTRE MANDATURE ?

Depuis mon élection, en octobre 2010, j'ai la satisfaction d'être entouré d'une équipe rajeunie, parfaitement représentative du monde de l'artisanat et pleinement impliquée dans ses missions.
Ensemble, nous avons commencé par gérer l'installation de notre organisme dans ses nouveaux locaux près de la Technopole de l'Université. L'agencement de ce bâtiment, plus accessible et plus fonctionnel que notre précédent siège, a permis de concentrer au rez-de-chaussée les services qui sont en lien direct avec les artisans.
L'an passé, nous avons également procédé à une importante réorganisation interne, d'une part en remplaçant notre secrétaire général parti en retraite, par Jean-Luc Ourcoudoy, jusqu'alors responsable du pôle entreprises, d'autre part en recrutant un nouveau directeur pour le Centre de Formation des Apprentis (CFA).
Aujourd'hui, nous avons trouvé notre rythme de croisière et nous nous concentrons sur nos deux principaux objectifs : renforcer la mutualisation de nos services avec ceux des autres Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour rationaliser nos dépenses et réaménager le CFA pour améliorer les conditions de travail des apprentis et nous ouvrir à d'autres publics.

AU TITRE DE PRÉSIDENT DE LA CMA, VOUS SIÉGEZ AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DU MANS. COMMENT CONCEVEZ-VOUS CE RÔLE ?

Le Conseil de développement nous permet d'échanger avec les autres acteurs locaux, d'être à l'écoute et d'apporter la voix des artisans pour faire avancer les réflexions sur l'avenir du territoire. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a toute sa place au sein de cette structure dont j'ai pu mesurer, en accueillant ses membres au CFA en septembre dernier, la diversité et la qualité des compétences qu'elle rassemble.
Je salue la volonté du Conseil de développement de participer à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. C'est, pour notre chambre consulaire, l'occasion de s'assurer que la réalité et les besoins de l'artisanat seront bien pris en compte.

Dans les mois à venir...

Du 30 mai au 3 juin
Déplacement de la délégation du Pays du Mans au Portugal (province de Setùbal) dans le cadre du programme Leader de coopération transnationale

Juin / juillet
Présentation aux élus de la contribution du Conseil de développement sur le SCoT du Pays du Mans

Mardi 29 juin
Audition d'une délégation d'élus du Pays du Mans et de Le Mans Métropole devant la Commission Aménagement et Contrats de territoire du Conseil régional en vue de l'examen du Nouveau Contrat Régional

Lundi 9 juillet
Examen du Nouveau Contrat Régional du Pays du Mans et de Le Mans Métropole par la Commission permanente du Conseil régional

zoom

→ Philippe Macaire, rapporteur de la Commission « Economie et Technologie »

En mai 2011, Philippe Macaire a pris la succession de Sylvain Vidal aux postes de directeur départemental ERDF et de rapporteur de la Commission « Economie et technologie » du Conseil de développement du Pays du Mans.

« En tant que rapporteur, je veux encourager la naissance d'idées les plus diversifiées possibles sans censure, afin de faire éclore des initiatives concrètes et pertinentes », explique Philippe Macaire, rappelant que le Conseil de développement a pour mission d'alimenter la réflexion des élus à travers le prisme socio-professionnel.

Les thématiques traitées en Commission « Economie et technologie » sont variées. *« Un des axes majeurs de réflexion concerne l'anticipation du vieillissement et du renouvellement de la population »*, précise Philippe Macaire. *« Ce sujet est crucial, car il aura des conséquences sur la dynamique future du territoire »*. Dans le domaine agricole, la commission travaille sur le développement des circuits courts ou encore sur la valorisation des produits du territoire. Les technologies, et notamment le soutien à la recherche, font aussi partie des sujets abordés.

A travers ces différents travaux, la Commission apporte sa contribution à la construction du SCoT du Pays du Mans. *« En septembre dernier, le Conseil de développement a pris connaissance des conclusions des diagnostic élaborés dans le cadre du SCoT »*, indique Philippe Macaire. *« Notre souhait est que le Pays du Mans, qui bénéficie déjà d'atouts considérables, continue sa marche en avant grâce à l'outil SCoT »*.

Dans cet esprit, les quatre commissions du Conseil de Développement élaborent actuellement un document d'orientation qui sera présenté aux élus à partie de juin. Cette contribution pourra compléter le projet de SCoT du Pays du Mans.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Syndicat Mixte du Pays du Mans.
Siège Social : 40, rue de la Galère • 72000 Le Mans
Tél. : 02 43 51 23 23 • Fax : 02 43 51 23 32 • mail : contact@paysdumans.fr

IMPRIM'VERT
«PAYS DU MANS, MAGAZINE», Magazine d'information du Pays du Mans. Siège social : 40 rue de la galère, 72000 Le Mans. Tél : 02 43 51 23 23 / www.paysdumans.fr. Directeur de la publication : Jean-Claude Boulard. - Textes et photos : MC'Comm - Le Mans, Emmanuel Chevreul, Hervé Chaillou, et Loïc Rousseau avec la participation des techniciens du Pays du Mans. Crédits photos : Gilles Moussé/Ville du Mans, Florian Roquinac'h, ACUF, CEMKA, Pays du Mans, Communauté de communes du Bocage Cénomans, SCoT du Pays du Mans. Maquette, mise en page, gravure, impression : ITF Imprimeurs - Tirage 2500 exemplaires - Magazine imprimé avec des encres végétales. - 1203 0559.